

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/309 du 19/4/1982
LECRET N° /MTPS.DGTFF.DBP.21037.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur NDOMBOLO-NZAMBI-Alfred Attaché
des Services de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I E A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087.FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.130.MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.195.FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62.197.FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62. du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.196.FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ; des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 67.50.FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er ;
- (/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 75.338 du 19.7.1975 fixant le statut commun des cadres des catégories A, B, C, et D des Services de l'Information.
- (/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le Rectificatif n° 81.016 du 26.01.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81.017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 2285-MTJ-SGFPT-DFP du 22^{ème} 1978 portant intégration et nomination de Monsieur NDOMBOLO-NZAMBI-Alfred dans les cadres de la catégorie A II des Services de l'Information ;

D.B.

D.F.

.../...

(/u l'arrêté n° 5380-DDFI-MININFO-DRAF-SF du 3 août 1981, portant titularisation de certains Agents des cadres des catégories A II et B II des Services de l'Information ;

(/u la lettre n° 0195-11-DRAF-SF du 16-Septembre 1981 du Directeur des Affaires Administratives et Financières ()

(/u la demande de l'intéressé en date du 20-7-1981 ;

/)ECRETE

ARTICLE 1er En application des dispositions du décret n° 75.336 du 19-7-1975 susvisé, Monsieur NGOUNGULO-NZAMBI-Alfred, attaché des Services de l'Information de 1er échelon, indice 710, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services de l'Information, titulaire de la Licence ES lettres Section = Anglais (Option Journalisme), délivrée par l'Université Marien NGOUABI est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I, et nommé Administrateur des Services de l'Information de 1er échelon, indice 830
ACC= néant

ARTICLE 2° Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC, et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 19 Avril 1982

Le Ministre de l'Information
des Postes et Télécommunications

Commandant Florent NTEIBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN GOM.-
le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATAI.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

JORPC. 1
MININFO 3
DGTEP-DFF. 2
D.B. 2
D.C.F. 2
R.T.C. 2

Dossier. 1
Intéressé. 1
SGCM.BC. 1.-